

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Durella Huile soignante**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas de données disponibles actuellement.

Utilisation de la substance/préparation : Huile pour parquet

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scheck GmbH & Co. KG
Dornstädter Weg 21
DE-89081 Ulm
Tél. 0041 731 14 01 08 0
info@scheck-ulm.de
www.scheck-ulm.de

Distributeur: Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
CH-8344 Bäretswil
Tél. 044 939 91 91
info@fluehler.ch
www.fluehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51 (Tox Center)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Le produit est selon le règlement CLP non-classifié.

**GHS02****Flamme**

Flam.Liq.3

H226 Liquide et vapeur inflammable

**GHS08****Nocif pour la santé**

Asp. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

**GHS02+GHS08****Mention****Danger**

Composants déterminants pour l'étiquetage:

Naphta (pétrole), hydrotraité lourd alcanes, C9-C12 Iso

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeur inflammable.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

Mentions de sécurité

P 210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+ P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.




2.3 Autres dangers

Résultats de la classification PBT et vPvB : ne pas applicables

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélange

Désignation : Mélange des substances suivantes additionné de matières inoffensives

Composants dangereux :		
CAS : 64742-82-1 EINECS: 265-185-4	Naphta (pétrole), hydrotraité, lourd  Asp. Tox. 1, H304	30-50%
CAS : 90622-57-4	Alcanes, C9-C12 Iso  Flam.Liq.3, H226 ;  Asp.Tox.1, H304 ; Aquatic Chronic 4, H413	5-15%
Ordonnance (CE) Nr. 648/2004 détergents / Étiquetage des composants		
Hydrocarbures aliphatiques		5-15%

Informations supplémentaire :

Le texte des remarques de danger mentionnées figure au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
- **Inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau les yeux avec les paupières ouvertes pendant plusieurs minutes.
- **Ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser de l'eau.

Moyen d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit au moyen de liant pour liquides (sable, kieselgur, absorbant acide, absorbant universel, sciure). Éliminer le matériel contaminé comme déchet selon chapitre 13. Veiller à une ventilation suffisante. Ne pas rincer à l'eau ni avec des agents de nettoyages aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations sur la manipulation et stockage voir chapitre 7

Informations sur l'équipement de protection personnel voir chapitre 8

Informations sur l'évacuation voir chapitre 13

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une ventilation suffisante/aspiration au poste de travail. Éviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute source d'ignition – ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune prescription particulière

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : néant

Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

GiSCode GH10

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail:
64742-48-9 Naphta (pétrole), hydrotraité, lourd (30-50%) Valeur à long terme : 300 mg/m ³ , 50 ml/m ³ voir chapitre Xc

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange. La sélection définitive du matériau entrant dans le gant doit tenir compte des vitesses de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le délai de pénétration précis des matériaux du gant doit être demandé au fabricant et doit être respecté.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

Apparence:	
Forme:	liquid
Couleur:	brunclair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	pas déterminé
Valeur pH à 20°C:	pas déterminé
Changement d'état	
Point/Plage de fusion :	pas déterminé
Point/Plage d'ébullition :	180°C
Point d'éclair :	21-55°C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation :	240°C
Température de décomposition :	pas déterminé
Auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Risque d'explosion :	Le produit n'est pas explosible. Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables/explosifs
Limite d'explosion	
Inférieure :	0.6 Vol %
Supérieure :	7.0 Vol %
Pression de vapeur à 20°C :	1 hPa
Densité :	0.8 g/cm ³
Densité relative :	pas déterminé
Densité de vapeur :	pas déterminé
Vitesse d'évaporation :	pas déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	pas déterminé.
Viscosité :	
Dynamique :	pas déterminé
Cinématique :	pas déterminé
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	0.0 %
9.2 Autres indications :	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	Pas d'information disponible.
10.2 Stabilité chimique :	
Décomposition thermique/conditions à éviter :	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses connues.
10.4 Conditions à éviter :	Pas d'information disponible.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

10.5	Matières incompatibles :	Pas d'information disponible.
10.6	Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
64742-48-9 Naphta (pétrole), hydrotraité lourd

Orale :	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermal:	LD50	>3000 mg/kg (rab)

Effet primaire d'irritation :
de la peau
des yeux
Sensibilisation

Pas d'effet d'irritation
Pas d'effet d'irritation
Pas d'effet de sensibilisation connu.

Effets CMR (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs contenus dans le produit ont une dégradabilité primaire moyenne d'au moins 90% conformément aux exigences des directives sur les détergents CE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'information disponible

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (auto-classification): légèrement polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Emballages contaminés :

Recommandation : Éliminer selon les dispositions officielles.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

ADR, ADN, IATA UN1993

14.2 Désignation correcte

ADR 1993 ENTZÜNDBARER FLÜSSIGER STOFF N.A.G.
(Naphta (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere Alkanes, C9-11 iso)

ADN FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta (petroleum, hydrotreated heavy, Alkanes, C9-11 iso)

IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta (petroleum, hydrotreated heavy, Alkanes, C9-11 iso)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IATA

Classe 3 Liquides inflammables
Étiquette de danger 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA III

14.5 Risques environnementaux

Marine polluant: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Attention : liquides inflammables
Chiffre Kemler 30
Nr. EMS F-E-S-E

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

Stowage Category	A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	non applicable
Transport/Informations supplémentaires:	
ADR	
Quantité limitée (LQ)	5 L
Quantité exceptée (EQ)	Code E1 Quantité nette maximale par emballage intérieure : 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieure: 1000 ml
Catégorie de transport	3
code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5 L
Excepted quantities (EQ)	Code E1 Maximum net quantity per inner packaging : 30 ml Maximum net quantity per outer packaging : 1000 ml
UN « Model Regulation » :	UN1993 ENTZÜNDBARER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G. (NAPHTA (ERDÖL), MIT WASSERSTOFF BEHANDELTE SCHWERE ALKANES, C9-11 ISO, 3, III

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Richtlinie 2012/18/EU

Namentlich aufgeführte gefährliche Stoffe – ANHANG I: Aucune substance est mentionnée

Catégorie Seveso: P5c ENTZÜNDBARE FLÜSSIGKEITEN

Quantité seuil (en tonnes) pour l'utilisation dans les entreprises des classes inférieures:
5000 t

Quantité seuil (en tonnes) pour l'utilisation dans les entreprises des classes supérieures: 50000 t

Prescriptions nationales:

En Allemagne classification selon les prescriptions de sécurité des entreprises (BetrSichV).

Directives techniques air : Classe NK – part en % < 1 %

Catégorie de pollution des eaux: Classe 1 (autoclassification) : peu polluant

15.2 Evaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16. Autres indications

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

Phrases importantes

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 17.02.2016

Révision : 17.02.2016

H226	Liquide et vapeur inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV:	Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Flam.Liq.3:	Flammable liquids, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1:	Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 4:	Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 4